



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARENTHON  
DU LUNDI 20 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'Arenthon, dûment convoqué le seize mars deux-mille-vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Madame Chantal COUDURIER, Maire.

Etaient présents : MMES A. COLLOMB, C. COUDURIER, V. FURLAN, A.S. GRONDIN, N. HERANVAL, J. LEONELLI, M. LOTS, E. SARREBOUBEE, C. TARDIF, L. VELLUZ  
MM. F. AIT-BAALLA, C. ANTHOINE, J. BOEX, R. DECARROUX, M. FLOQUET, S. GAILLARD, J.P. HOYAU, D. PAULME, G. VELLUZ

Secrétaire de séance : M. C. ANTHOINE



Le quorum est constaté, la réunion peut débiter.



Monsieur Clément ANTHOINE est désigné secrétaire de séance.



Madame le Maire, après avoir fait l'appel nominal auprès de l'ensemble des membres du Conseil nouvellement élus, donne lecture des résultats constatés aux élections et déclare installer mesdames et messieurs :

- AIT-BAALLA Farid
- ANTHOINE Clément
- BOEX Joël
- COLLOMB Amandine
- COUDURIER Chantal
- DECARROUX René
- FLOQUET Michael
- FURLAN Valérie
- GAILLARD Sébastien
- GRONDIN Anne-Sophie
- HERANVAL Nathalie
- HOYAU Jean-Philippe
- LEONELLI Jenny
- LOTS Morgane
- PAULME Damien

- SARREBOUBEE Emilie
- TARDIF Catherine
- VELLUZ Gaëtan
- VELLUZ Lise

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle passe la présidence au doyen d'âge (article L. 2122-8), Monsieur René DECARROUX.

Monsieur DECARROUX demande aux membres du Conseil s'ils approuvent l'ordre du jour présenté.

A l'unanimité des présents, l'ordre du jour est adopté.

## ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 02 mars 2026
- Délibérations :
  1. *Election du Maire*
  2. *Détermination du nombre d'adjoints au Maire*
  3. *Election des adjoints au Maire*
- Lecture de la Charte de l'élu local
- Calendrier municipal

## S É A N C E

### § APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2026

Aucune remarque orale n'est faite.

*Le Conseil municipal, après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 02 mars 2026.

### DÉLIBÉRATIONS

<b>1.</b>	<b>ELECTION DU MAIRE</b> <b>Délibération n° 2026-21</b>
-----------	--

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

**Considérant** que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;

**Considérant** que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Madame Chantal COUDURIER fait part de sa candidature au poste de Maire.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

**Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins : 19

À déduire :

→ bulletins blancs : 1

→ bulletins nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

A obtenu :

– Madame Chantal COUDURIER : 18 voix (dix-huit voix)

**Madame Chantal COUDURIER, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire.**

<b>2.</b>	<b>FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS</b> <b>Délibération n° 2026-22</b>
-----------	--

**Vu** l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales permettant au Conseil municipal de déterminer librement le nombre des adjoints au Maire, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal ;

**Considérant** que l'effectif légal du Conseil municipal de la commune étant de dix-neuf, le nombre des adjoints au Maire ne peut pas dépasser cinq,

Madame le Maire propose de créer trois postes d'adjoint.

*Le Conseil municipal après délibération,  
à l'unanimité,*

- ✓ **DECIDE** de créer trois postes d'adjoint au Maire,
- ✓ **CHARGE** Madame le Maire de procéder immédiatement à l'élection des ~~trois~~ trois adjoints au Maire.

<b>3.</b>	<b>ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE</b> <b>Délibération n° 2026-23</b>
-----------	---

Le Conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Monsieur Damien PAULME présente une liste complète d'adjoints au Maire, dénommée Liste n°1.

### **Premier tour de scrutin**

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

À déduire :

→ bulletins blancs : 2

→ bulletins nuls : 1

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

- Liste N°1 : PAULME – COLLOMB - VELLUZ : 16 voix (seize voix)

### **La liste N°1, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :**

- Monsieur Damien PAULME,

- Madame Amandine COLLOMB,

- Monsieur Gaëtan VELLUZ.

### **LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL**

Madame le Maire donne lecture de la Charte de l'élu local dont copie a été transmise à chaque membre du conseil municipal.

### **CALENDRIER MUNICIPAL**

- ✓ Vendredi 27 mars à 19h30 à la Bibliothèque : Rencontre auteur
- ✓ Samedi 28 mars à 09h : Visite des biens communaux
- ✓ Dimanche 29 mars : Course cycliste « Annemasse Classic »
- ✓ Lundi 30 mars à 18h30 en Mairie : Conseil municipal
- ✓ Jeudi 02 avril à 18h00 en Mairie : Commission urbanisme
- ✓ Jeudi 02 avril à 18h30 en Mairie : COPIL CME

Séance levée à 19h10.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,  
Clément ANTHOINE



Le Maire,  
Chantal COUDURIER



Affiché le 31 / 03 / 2026